



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 7 JUILLET 2016

Centre de formation Université et Sport, Université Paris II

Présents : Benoît Apollis, Maryse Deguegue, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Isabelle Moine-Dupuis, Marie-Laure Moquet-Anger, Joël Moret-Bailly, Rémi Pellet, Guillaume Rousset, Didier Truchet.

Excusés : Michel Borgetto, Maxence Cormier, Anne Laude, Antoine Leca, Catherine Maurain, François Violla.

La séance est ouverte à 10h.

1/ Organisation de la journée du 11 octobre 2016 sur le monopole pharmaceutique

Isabelle Moine-Dupuis et Guillaume Rousset présentent le programme dans sa version définitive. Un point est fait sur le fond mais aussi sur le lieu (hôpital Cochin, 27 rue du Faubourg Saint-Jacques 75679 Paris Cedex 14).

A cette occasion sont envisagées les différentes pistes qui peuvent exister pour les manifestations suivantes : Cité internationale universitaire de Paris, Ecole de formation du barreau (EFB). Pour le déjeuner, la possibilité du restaurant universitaire du Centre Jean Sarrailh est sérieusement examinée.

Au sujet du déjeuner organisé dans le cadre de ce colloque, Rémi Pellet prend contact avec le Centre Jean Sarrailh (Port-Royal, 39 avenue Georges Bernanos, Paris 5^e) au sujet de la possibilité d'être accueillis puis afin de négocier de prix, Joël Moret-Bailly prenant le relai sur ce dernier point au besoin.

Marie-Laure Moquet-Anger examine de son côté la piste du restaurant « Parc aux cerfs ».

Revenant spécifiquement sur le colloque sur le monopole pharmaceutique, deux autres points sont traités :

D'abord, la publication des actes, laquelle est principalement envisagée dans les Cahiers de droit de la santé édités par LEH, la gratuité pouvant raisonnablement être demandée.

Ensuite, la répartition des frais avec le partenaire d'organisation (l'Association des enseignants de Droit et Économie pharmaceutiques). Dans ce cadre, la sollicitation de financements externes est envisagée, non auprès de laboratoires pharmaceutiques, mais de cabinets d'avocat par exemple. Marie-Laure Moquet-Anger demandera à l'AP-HP s'ils sont d'accord pour leur logo soit indiqué au vu du grand soutien apporté dans l'identification d'une salle.

Il est demandé à Catherine Maurain de solliciter l'association partenaire pour qu'ils nous transmettent leur logo.

Isabelle Moine-Dupuis chiffre le budget et la communication est initiée.

2/ Sollicitation de LEH pour la remise des Mélanges M. Bélanger à l'occasion de la prochaine manifestation de l'AFDS

Le principe de cette remise est accepté. La cérémonie sera organisée à l'occasion de l'Assemblée générale, dans l'amphithéâtre Cochin.

Si LEH souhaite prévoir un cocktail, l'éditeur s'organisera afin de gérer les aspects matériels et financiers, s'assurant que Michel Bélanger consent au lieu et aux conditions de remise.

3/ Thème et date des prochaines manifestations

Pour la manifestation de mars 2017, plusieurs thèmes sont proposés :

- Le reste à charge (intitulé proposé : « Dépenses de santé : ce qui reste à charge du patient »),
- La souffrance des soignés et des soignants.

Le premier thème est privilégié et cette manifestation pourrait être à organisée avec l'EN3S. La difficulté est que la période de campagne présidentielle empêcherait de bénéficier de l'intervention des représentants de l'administration centrale.

Sur le fond, il serait intéressant d'avoir une appréhension globale du sujet permettant d'envisager les aspects de droits des assurances, financier, constitutionnel, de santé.

La date envisagée est le mardi 14 mars 2017 (alternative : mardi 21 mars 2017).

Les personnes en charge de l'organisation seront Marie-Laure Moquet-Anger, Rémi Pellet, Isabelle Moine-Dupuis et Michel Borgetto si ce dernier, excusé lors de cette séance, en est d'accord.

Rémi Pellet demande la salle du conseil de l'Université Paris Descartes, sous réserve de la disponibilité de Michel Borgetto à la date du 14 mars.

Pour la manifestation d'octobre 2017, est envisagée une organisation commune avec l'EHESP (par l'intermédiaire de Catherine Keller, membre de l'AFDS, en lien avec Marie-Laure Moquet-Anger et Benoît Apollis) sur la coopération en matière de santé (droit et économie). Ce colloque pourrait se tenir dans l'un des amphithéâtres de l'EHESP à Paris ou Rennes, mais plutôt à Paris (MSH Paris Nord à Saint Denis).

4/ Questions diverses

Aucune question diverse n'est soumise aux membres.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET